



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Laboratoire de la ruralité des Vosges

Fiche action

Action N°1 : Atelier des territoires « Villages d'avenir »

I Situation, contexte :

- Le Laboratoire de la ruralité crée en juin 2021, est placé sous l'égide de la Préfète des Vosges et du Président de l'Association des Maires Ruraux. Il a vocation à s'intéresser, sur un mode agile et dans une approche empirique, à toutes les questions relatives à la ruralité et en particulier à la situation des petites communes de moins de 1 000 habitants. Elles représentent 70% des communes françaises et sont le visage de la ruralité.
- Dès ses premiers échanges, le comité de pilotage du laboratoire a souhaité lancer une réflexion sur **la ruralité de demain**. Le dispositif de « l'atelier des territoires » est apparu comme le plus adapté. La demande adressée au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a été acceptée en décembre 2021.

II Enjeux et objectifs :

- résilience, maintien de l'attractivité et de la démographie, adaptation aux nouvelles mobilités et à la transition énergétique, évolution des mobilités.
- Le choix a été fait, pour ne pas être dans un exercice théorique, de s'appuyer sur la situation de trois communes, représentatives de la variété rurale vosgienne: **Villotte** à l'ouest du département, **Dompaire** à côté de Mirecourt, **Provenchères-et-Colroy**, dans l'arrondissement de Saint-Dié des Vosges, pour nourrir cette réflexion prospective .
- Les travaux ont permis d'identifier les conditions pour une transition réussie, en terme social, humain, économique et juridique et de définir les contours du « village d'avenir».

- Sur cette base, pourront être mis en place des dispositifs gouvernementaux de soutien et d'accompagnement de ces territoires, type « Petite ville de demain » et /ou un label village d'avenir.
- Un des enjeux majeurs de l'exercice est de réussir à associer l'ensemble de la population à cette démarche pour qu'elle mesure ce que la transition énergétique, l'évolution des mobilités notamment, va signifier pour la vie collective comme pour les futurs modes de vie de chacun.

III Méthode de travail :

- La démarche est animée par le consultant «Atelier de l' Ourcq » (désigné par le Ministère de la Transition Écologique et la Cohésion des Territoires), et piloté par le Laboratoire de la ruralité et la Direction départementale des territoires des Vosges.
- Les étapes de la démarche sont les suivantes:
 - 3 phases : phase d'immersion, de réflexion prospective et de déclinaison opérationnelle, à partir de l'exemple des 3 communes choisies.
 - 3 séminaires : sur le village du futur, sur chacune des trois communes, sur le Laboratoire de la ruralité.

IV Conditions de mise en œuvre-calendrier-budget:

- Le financement de l'atelier est assuré par le Ministère de la transition énergétique et de la cohésion des territoires.
- Les coûts logistiques (salle, repas, etc) seront assurés par le Laboratoire de la ruralité.
- Le séminaire sur le village du futur a eu lieu les 9 et 10 mars 2023 à Dompierre, un séminaire par village-test également. Enfin, un séminaire pour les membres des instances du laboratoire s'est tenu le 19 juin 2023.
- Restitution le 5 juillet 2023 : échanges et validation par les instances du Laboratoire et transmission des propositions aux ministères et à l'Agence Nationale de cohésion des territoires (ANCT).

V Résultats :

Les préconisations du consultant sont en cours d'expérimentation notamment dans le cadre de la formation Expé animée par la DGALN.

VI Éléments de répliquabilité :

L'atelier des territoires « villages d'avenir » a vocation, par essence, à produire des réflexions et des propositions applicables à l'ensemble des territoires ruraux .